

« ÉCOLE DE GOLF » session 2017-18

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être considéré comme complet, le dossier d'inscription à l'Ecole de Golf du Golf de l'Île Fleurie doit comprendre les éléments suivants, qui devront être déposés avant le 1^{er} cours de la session annuelle :

- Le bulletin d'inscription dûment complété
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, daté de l'année en cours
- Le règlement de l'intégralité des frais d'inscription.
Dans le cas où le règlement se ferait en plusieurs chèques, le Golf de l'Île Fleurie doit être en possession de tous les chèques datés du jour de l'inscription et signés, qui seront encaissés suivant l'échéancier convenu.
- Fiche d'urgence médicale remplie et signée, annexée au présent Règlement Intérieur.

Toute inscription est ferme et définitive, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ou émission d'avoir, même en cas de maladie ou d'incapacité physique. Nous vous conseillons d'assurer ce risque auprès de votre assureur.

Dans le cas où le Golf de l'Île Fleurie constaterait que l'un des éléments ci-dessus est manquant, l'Académie se réserve le droit de refuser l'accès au cours à l'élève concerné, notamment en cas de non-paiement ou de paiement partiel.

Dans l'éventualité où le titulaire de l'autorité parentale ferait participer au cours son ou ses enfants sans avoir transmis le certificat médical et la fiche médicale d'urgence, le Golf de l'Île Fleurie sera dégagé de toute responsabilité et le titulaire de l'autorité parentale assumera toutes les conséquences que cette non transmission pourrait entraîner.

2. ENGAGEMENTS DU GOLF DE L'ÎLE FLEURIE ENVERS SES ELEVES

L'inscription à l'Ecole de Golf comprend :

- La prestation des professeurs
- Les balles de practice pour les cours se déroulant au practice
- Les compétitions club et remises de prix de l'école de golf
- Les animations (Pro Am des P'tits Rhinos...)
- L'accès au parcours 3 trous école* gratuit pour tous les membres de l'école de Golf
- L'accès au parcours 9 trous* gratuit pour les jeunes qui préparent les drapeaux Tigré et Blanc, et les joueurs des groupes Compétition.

***Conditions d'accompagnement des jeunes joueurs sur les parcours et les conditions de jours et d'horaires fixées par le club:**

- Un accès gratuit au parcours 3 trous école, sous réserve d'avoir effectué une réservation auprès de l'accueil de son horaire de départ et sous la surveillance d'un adulte non joueur ou joueur s'étant acquitté d'un green fee pour les moins de 12 ans

- La gratuité du parcours 9 trous en semaine et week-ends basse saison pour les jeunes préparant les drapeaux Tigré et Blanc et les joueurs du groupe « Compétition » à condition d'être déjà présent sur le site et de demander à l'accueil un départ dans l'heure qui suit. Les inscriptions par téléphone ou via le site et l'application ne sont pas autorisées.
- En ce qui concerne la participation aux compétitions organisées par le golf mais qui ne sont pas uniquement dédiées aux élèves de l'école de golf, le droit d'inscription est dû ainsi que le paiement du green fee au tarif -18 ans en période de haute saison.

3. ENGAGEMENTS DES ELEVES ENVERS LE GOLF DE L'ILE FLEURIE

- Les Elèves ont le devoir d'arriver à l'heure à chaque séance afin de permettre à l'enseignant de mener son cours sans interruption. En cas de retard, l'Elève pourra se voir refuser l'accès au cours.
- Le Golf est responsable de l'Elève, sous la représentation de son enseignant diplômé d'Etat, aux horaires des cours et sous réserve que le certificat médical et la fiche d'urgence médicale aient bien été transmis au Golf. En dehors de ces horaires, c'est-à-dire avant et après les cours, le titulaire de l'autorité parentale doit, notamment pour les jeunes enfants, prendre toutes les dispositions afin que les jeunes ne soient pas laissés sans surveillance.
- Les Elèves devront se présenter en tenue vestimentaire compatible avec la pratique du Golf :
 - Les pantalons devront être ceinturés, ne devront pas être troués ou trainer par terre
 - Les joggings et les chaussures non lacées ne sont pas tolérés
 - Les téléphones portables, Ipod et autres appareils électroniques devront être éteints
- Une grande partie des cours ayant lieu en situation de jeu sur les terrains d'entraînement, les jeunes devront toujours être munis de balles de jeu, de tees, d'un relève pitch, d'une bouteille d'eau et suivant la saison, d'un vêtement de pluie, d'une casquette ou d'un vêtement chaud.
- L'Elève s'engage à respecter le terrain, le matériel mis à sa disposition (clubs, distributeur balles...), ses partenaires de jeu et à compter ses coups en toute honnêteté. En cas de dégradation ou de tricherie, l'Académie se réserve le droit de demander un dédommagement et/ou une exclusion temporaire ou définitive de l'Ecole de Golf.
Pour le bon déroulement et le bien être des jeunes golfeurs, les parents n'assisteront pas aux séances.
- L'Elève qui accèdera en dehors des cours aux parcours s'engage à respecter le terrain, l'Etiquette et à adopter un comportement exemplaire faute de quoi l'accès gratuit aux parcours (dans les conditions définies à l'article 2) pourra lui être ponctuellement ou définitivement retiré.

4. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'élève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école de Golf. Ces sanctions sont décidées par les Pros réunis en commission, et validées par la Direction du Golf de l'Ile Fleurie. En cas d'exclusion, le paiement des cours restera dû.

5. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Les élèves de l'école de golf sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les représentants légaux autorisent la publication de photographies, de vidéos et l'utilisation du nom de leur enfant. Néanmoins, ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé à la Direction du Golf de l'île Fleurie ou par email à admin@golf-ilefleurie.com.

Le Golf de L'île Fleurie sera autorisé à reproduire et à diffuser les photographies, vidéos, le nom et prénom de l'enfant lors de son activité d'enseignement golfique, pour illustrer les supports et documents suivants : site internet du golf, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc. Cette autorisation pourra être à tout moment dénoncée par le titulaire de l'autorité parentale tel que défini ci-avant.

Cette autorisation est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelle que soit la nature et l'importance de la diffusion.

6. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)

Les signataires des présentes, autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'élève par le Golf de L'île Fleurie.

Le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale et les élèves de l'école de golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par le Golf de L'île Fleurie (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Ces informations sont destinées au Golf de L'île Fleurie.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être utilisées par le Golf de l'île fleurie, il doit le signaler par tout moyen écrit par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé à la Direction du Golf de l'île Fleurie ou par email à admin@golf-ilefleurie.com.

Mis à jour à Chatou, le 12 septembre 2017.

Le présent Règlement Intérieur est notamment, et à tout moment, disponible en ligne sur le site www.golf-ilefleurie.com, rubrique " Enseignement – Ecole de Golf "

Le titulaire de l'autorité parentale et l'élève reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engagent à le respecter.

FICHE D'URGENCE MÉDICALE

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom(s) et prénom(s) du (des) représentant(s) légal (aux)) :

.....

Domicilié(e)(s) au :

Code postal : Ville :

Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du Golf de L'Île Fleurie à prendre toutes les dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgences (SAMU) afin que le joueur mineur :

..... (nom et prénom),

Né(e) le..... soit orienté(e), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf de L'Île fleurie, s'efforcera de prévenir les représentant légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile.....

Adresse mail (obligatoire).....

N° de portable de la mère.....

N° de téléphone du travail de la mère.....

N° de portable du père.....

N° de téléphone du travail du père.....

Nom et N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....

.....

.....

Fait à, le

Signature du(des) représentant(s) légal(aux)